

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_B356**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Développement économique -ZAE -Zone transférée -Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché de travaux (n°10/29/D1) - Commune d'Aix-en-Provence - Zone Commerciale de la Pioline - Réhabilitation de la rue Guillaume du Vair**

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLÈSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

**Excusé(e)s :**

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011**

Rapporteurs: Monsieur Roger PELLENC  
Madame Catherine RIVET-JOLIN

**Objet: Développement Economique - ZAE - Zone Transférée -  
Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché de  
travaux n°10/29/D1 - Commune d'Aix en Provence - Zone  
Commerciale de la Pioline - Réhabilitation de la rue Guillaume du  
Vair.**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la partie centrale de la rue Guillaume du Vair sur le pôle commercial de la Pioline, la CPA a délégué la maîtrise d'ouvrage à la SEMEPA, laquelle assure la gestion des marchés liés à cette opération. En phase chantier, des sujétions techniques imprévues sont apparues et des modifications des modalités de réalisation ont du être apportées pour pallier à la découverte de problèmes techniques. Ces modifications induisent une augmentation de 9,75% soit 79 213,80€ HT et nécessitent la passation d'un avenant.

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°2010-B154 du Bureau Communautaire du 8 avril 2010, la Communauté s'est engagée dans la requalification de la rue Guillaume du Vair sur le pôle commercial de la Pioline à Aix-en-Provence et a validé la délégation de maîtrise d'ouvrage publique

La délégation de maîtrise d'ouvrage publique a donc été confiée à la SEMEPA pour réaliser ces travaux, par marché n° 2010 03C MAPA 02 00 00 en date du 27 mai 2010.

Par délibération n° 2010-B491 du Bureau Communautaire du 10 novembre 2010, le Bureau a validé l'attribution du marché à l'entreprise SACER pour un montant de 812 241, 40 € HT.

En cours de chantier, les problèmes suivants sont apparus :

- les sondages réalisés en phase études ne s'étendaient pas jusqu'au giratoire de la STEP car la voirie semblait correcte. Or, dès les premiers travaux de décapage de l'enrobé, il s'est avéré que la voirie montrait de profondes défaillances. Il est donc proposé de reprendre la zone dégradée. Cette extension correspond à 224 m<sup>2</sup> de voirie.

- lors de la réalisation des trottoirs, côté Sud de la rue Guillaume du Vair, il a été mis en évidence que le réseau d'arrosage existant était fortement endommagé et donc inopérant, ce qui nécessite son remplacement.

- lors du démarrage de la phase 2 des travaux, il a été découvert la faible profondeur du réseau d'eaux pluviales ce qui empêchait la mise en œuvre de la voirie. En concertation avec la ville d'Aix-en-Provence, gestionnaire du réseau, et après négociation avec celle-ci sur la nature des travaux à exécuter, l'approfondissement et le dimensionnement du réseau sont validés par les deux parties.

### **Objet de l'avenant**

Le présent avenant, proposé par la SEMEPA - Maître d'Ouvrage Délégué-, a pour conséquences d'augmenter le montant du marché ainsi que la création de prix nouveaux.

S'agissant d'une augmentation supérieure à 5% du montant du marché initial, la CAO a été saisie et a rendu un avis favorable en date du 9 septembre 2011.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer l'avenant cité en objet.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1er août 2006,

VU la délibération n° 2009 A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2010\_B491 du Bureau Communautaire du 10 novembre 2010 relative à l'attribution du marché de travaux n°10/29/D1.

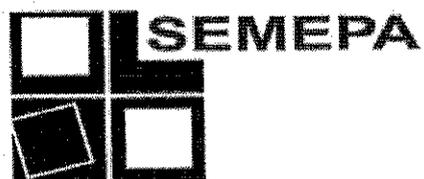
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 9 septembre 2011.

VU la note du Maître d'Ouvrage Délégué (SEMEPA) du 22 septembre 2011, proposant la conclusion d'un avenant n° 1

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°10/29/D1 relatif à la réhabilitation de la rue Guillaume du Vair ;
- **AUTORISER** le maître d'ouvrage délégué à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget d'investissement de la Communauté, nature 238, fonction 90, opération 350 - APCP 2008/4.



**COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

**ZONE COMMERCIALE DE LA PIOLINE**

**REHABILITATION DE LA RUE GUILLAUME DU VAIR**

**AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX**

**N° 10/29/D1 du 25 Novembre 2010**

Titulaire : SACER SUD EST

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°10/29/D1**  
**REHABILITATION DE LA RUE GUILLAUME DU VAIR – LA PIOLINE**

**ENTRE**

**SEMEPA**

4, Rue Lapierre  
BP 601700  
13606 Aix en Provence

Représentée par Monsieur Jean-Louis VINCENT, Directeur

**d'une part,**

et,

**La Société , SACER Sud Est**

Domiciliée au **28 Chemin de la Carrère à Saint VICTORET**

Immatriculée au RCS de sous le n°LYON 389 566 019

Représentée par FARAONI BRUNO  
Dûment habilité à cet effet

**D'autre part,**

Marché n°:10/29/D1

Date de notification du marché : 25 novembre 2010

Montant H.T. du marché initial : 812. 241,40 €H.T

Nouveau montant du marché : 891.455,20 €H.T

Le présent avenant comporte 8 feuillets numérotés de 1 à 8

### **Etant préalablement exposé que :**

Dans le cadre de la réhabilitation de la Rue Guillaume du Vair sur le Pôle commercial de la Pioline, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'intégrer les modifications suivantes :

- **1.1:** En raison de l'état dégradé de la voirie existante, au-delà de la limite de prestation initiale des travaux de réhabilitation, au niveau du giratoire de la STEP, il est proposé d'étendre les travaux de réhabilitation de voirie en amorce du giratoire et d'intégrer la reprise de cette zone dégradée. Cette extension correspond à 224m<sup>2</sup> de voirie,
- **1.2:** lors de l'ouverture du revêtement, côté Sud de la rue Guillaume du Vair, il a été mis en évidence que le réseau d'arrosage existant était fortement endommagé et donc inopérant, ce qui nécessite son remplacement.
- **1.3:** lors de l'ouverture des voies, il a été découvert la faible profondeur du réseau Eaux Pluviales entre l'entrée du magasin DECATHLON et l'entrée du Château de la PIOLINE. Ce réseau se trouve soit à l'aplomb des futures bordures soit sous la nouvelle voie avec une couverture insuffisante et sa position ne permet pas la mise en œuvre des travaux. De ce fait une proposition a été faite, en accord avec la ville d'Aix-en-Provence, pour approfondir le réseau en lieux et place sur une longueur de 86 mètres et le redimensionner.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération les prestations nouvelles à réaliser. Dix prix nouveaux sont ajoutés et le montant du marché est augmenté.

Ces nouveaux travaux n'ont pas d'incidence sur le délai initial des travaux.

### **ARTICLE 2. - MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant global du marché initial est de 812 241,40€ HT.

Le montant total de l'avenant est de 79 213,80 € HT, soit une augmentation de 9,75% par rapport au montant initial.

Le Bordereau de Prix Unitaires est complété par les 10 prix décrits ci-après:

### **ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

#### **CREATION DE PRIX NOUVEAUX**

➤ Travaux Supplémentaires pour la réhabilitation du réseau d'arrosage : 4 prix nouveaux de PN1 à PN4

PN1	<p>Réalisation de tranchée Manuelle sous trottoir</p> <p>Ce prix concerne : Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux d'arrosage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- l'extraction, le chargement, l'évacuation,</li> <li>- la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface,</li> <li>- le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres,</li> <li>- le pompage éventuel,</li> <li>- réglage du fond de fouille.</li> <li>- les mesures nécessaires à la circulation et à l'accès des propriétaires riverains.</li> <li>- le remblaiement de la tranchée en matériaux GNT 0/31,5 et le compactage</li> <li>- la pose de la canalisation sous fourreau, le transport, le déchargement, le stockage,</li> <li>- le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles,</li> <li>- le bardage des tuyaux, les coupes nécessaires sur tuyaux posé ou non, la descente en fond de fouille, la mise à joint et leur façonnage,</li> <li>- la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire,</li> <li>- la fourniture et la pose du grillage avertisseur de couleur bleu,</li> </ul> <p>LE METRE LINAIRE :</p>	65,50
PN2	<p>Tranchée manuelle pour piquage</p> <p>Ce prix concerne : Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux d'arrosage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- l'extraction, le chargement, l'évacuation,</li> <li>- la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface,</li> <li>- le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres,</li> <li>- le pompage éventuel,</li> <li>- réglage du fond de fouille.</li> <li>- les mesures nécessaires à la circulation et à l'accès des propriétaires riverains.</li> <li>- le remblaiement de la tranchée en matériaux GNT 0/31,5 et le compactage</li> <li>- la pose de la canalisation sous fourreau, le transport, le déchargement, le stockage,</li> <li>- le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles,</li> <li>- la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire,</li> <li>- la fourniture et la pose du grillage avertisseur de couleur bleu.</li> </ul> <p>L'UNITE :</p>	131,00
PN3	<p>Passage en sous oeuvre de bordures ou bordurette,</p> <p>Ce prix concerne : Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux d'arrosage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- l'extraction, le chargement, l'évacuation,</li> <li>- la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface,</li> <li>- le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres,</li> <li>- le pompage éventuel,</li> <li>- réglage du fond de fouille.</li> <li>- les mesures nécessaires à la circulation et à l'accès des propriétaires riverains.</li> <li>- le remblaiement de la tranchée en matériaux GNT 0/31,5 et le compactage</li> <li>- la pose de la canalisation sous fourreau, le transport, le déchargement, le stockage,</li> <li>- le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles,</li> <li>- le bardage des tuyaux, les coupes nécessaires sur tuyaux posé ou non, la descente en fond de fouille, la mise à joint et leur façonnage,</li> <li>- la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire,</li> <li>- la fourniture et la pose du grillage avertisseur de couleur bleu,</li> <li>- la démolition et la reconstruction des éléments à franchir</li> </ul> <p>L'UNITE :</p>	250,00

<p>PN4</p>	<p>Réalisation de traversée de route y/c pose de gaine TPC D 90 en réservation</p> <p>Ce prix concerne :  Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux d'arrosage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- la découpe des enrobés soigné</li> <li>- l'extraction, le chargement, l'évacuation,</li> <li>- la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface,</li> <li>- le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres,</li> <li>- le pompage éventuel,</li> <li>- réglage du fond de fouille.</li> <li>- les mesures nécessaires à la circulation et à l'accès des propriétaires riverains.</li> <li>- le remblaiement de la tranchée en matériaux GNT 0/31,5 et le compactage</li> <li>- la pose de la canalisation sous fourreau, le transport, le déchargement, le stockage,</li> <li>- le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles,</li> <li>- le bardage des tuyaux, les coupes nécessaires sur tuyaux posé ou non, la descente en fond de fouille, la mise à joint et leur façonnage,</li> <li>- la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire,</li> <li>- la fourniture et la pose du grillage avertisseur de couleur bleu,</li> <li>- la réalisation de la structure de chaussée et de la couche de roulement provisoire ou définitive</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	<p>65,50</p>
------------	--	--------------

➤ Travaux d'approfondissement du Réseau Eaux Pluviales : 5 prix nouveaux de PN5 à PN9

<p>PN5</p>	<p>Démolition de couverture de réseau</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démolition de couverture du réseau de toute taille et de toute nature, y compris le chargement, le transport et la mise à la décharge de l'entrepreneur des gravats,</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	<p>24,55 €</p>
<p>PN6</p>	<p>Fourniture et pose de canalisation en PE D400 CR8</p> <p>Ce prix concerne :</p> <p>la fourniture et la mise en œuvre de canalisations diamètre 400 mm de type Assainissement, les longueurs à prendre en compte seront mesurées suivant l'axe de la canalisation, sans déduction des longueurs occupées par les regards et les ouvrages annexes.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage, le compactage du fond de fouille</li> <li>- la fourniture, le transport, le déchargement, le stockage, et le bardage le long de la tranchée,</li> <li>- le respect d'une pente minimum de 0,5%</li> <li>- le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles,</li> <li>- la confection de joints étanches,</li> <li>- les coupes nécessaires à la confection de la cunette pour les regards,</li> <li>- les raccordements étanches au regards (y compris percements, raccordements, et scellement sur regards existants)</li> <li>- le curage des réseaux par des moyens hydrauliques et pompage des eaux de curage avant le passage caméra éventuel. Il comprend l'amenée et le repliement du matériel, la fourniture de l'eau, la signalisation et l'ouverture des regards.</li> <li>- l'évacuation des matériaux excédentaires</li> <li>- les raccordements étanches aux regards ou aux avaloirs, l'enrobage en grave 0/20,</li> <li>- toutes sujétions de fournitures et de main d'œuvre</li> </ul> <p>Les longueurs de canalisation seront déterminées par mètres contradictoires ; les mesures seront établies entre deux regards et à partir de leur centre.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	<p>90,20 €</p>

PN7	<p>Dépose de la canalisation D 500 mm BÉTON</p> <p>Ce prix rémunère tous les travaux et les fournitures nécessaires à la démolition ou à l'obturation de tuyaux. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les terrassements de toutes natures.</li> <li>- Tout travaux de démolition( conduite ect...).</li> <li>- le tronçonnage de l'élément à bouchonner si nécessaire,</li> <li>- la fourniture et la mise en oeuvre d'un bouchon PVC adapté au diamètre,</li> <li>- la fourniture et la mise en oeuvre du béton de calage,</li> <li>- l'extraction, le chargement, l'évacuation à la décharge de tous les matériaux.</li> <li>- le remblaiement de la tranchée en GNT 0/31,5 compacté par couche de 0,20 cm jusqu'au fond de forme,</li> <li>- la réfection de la chaussée existante s'il y a lieu. (reconstruction du corps de chaussée, mise en oeuvre couche de roulement, découpe de l'enrobé...)</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	45,25 €
PN8	<p>Croisement de réseaux</p> <p>Ce prix concerne :</p> <p>Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux Eaux Pluviales</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- l'extraction manuelle des matériaux, le chargement, l'évacuation,</li> <li>- la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface,</li> <li>- le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres,</li> <li>- le pompage éventuel,</li> <li>- réglage du fond de fouille.</li> <li>- le bardage des tuyaux, les coupes nécessaires sur tuyaux posé ou non, la descente en fond de fouille, la mise à joint et leur façonnage manuel</li> <li>- la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire,</li> <li>- la démolition et la reconstruction des éléments à franchir</li> </ul> <p>L'UNITE :</p>	250,00 €
PN9	<p>Fourniture et pose de regard Borgne</p> <p>Ce prix rémunère la construction d'un regard d'eau pluviale en béton coulé en place ou préfabriqué de section 800x800mm intérieure et de profondeur maxi 2,00m mesurée du fil d'eau au tampon.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements nécessaires à toute profondeur</li> <li>- l'exécution de la fouille en terrain de toutes natures</li> <li>- les transports et l'évacuation des déblais en excédent au lieu de dépôt définitif au choix de l'entrepreneur</li> <li>- le remblaiement et le compactage autour de l'ouvrage et du fond de fouille (objectif q3)</li> <li>- la fourniture, le transport et la mise en oeuvre des bétons et enduits pour regard</li> <li>- la fourniture et la mise en oeuvre des aciers pour armature</li> <li>- la réalisation de la cunette soignée</li> <li>- la réservation des trous de passage des canalisations</li> <li>- les scellements et jointements</li> <li>- la remise en état des abords</li> <li>- toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre</li> </ul> <p>L'UNITE :</p>	650,00 €

➤ Travaux Supplémentaires pour extension de la zone de travaux vers le rond point de la STEP : 1 prix nouveau PN 10

PN10	<p>Fourniture et pose de bordure de type I2</p> <p>Ce prix concerne les bordures préfabriquées en béton I2 basse de classe A</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements nécessaires pour la confection du lit de béton et l'évacuation des déblais,</li> <li>- le béton B20 pour exécution du massif de fondation,</li> <li>- la fourniture, le transport, le nivellement et la pose des bordures de type I2 basse posés au mortier de ciment,</li> <li>- l'exécution des joints au mortier et des butées de blocage en béton B20.</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE</p>	32,00 €
------	---	---------

## ARTICLE 4. - DETAIL DES TRAVAUX

### 1 - Travaux Supplémentaires pour extension de la zone de travaux vers le rond point de STEP

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Prix U. (€)	Quantités	MONTANT
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DEMANDES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE - EXTENSION PROJET VERS GRATOIRE S.T.E.P.</b>					
2.2	Démolition de chaussées et trottoirs sur une épaisseur de 30 cm	m3	20,50	6	123,00
2.3	Démolition de bordures et caniveaux	ml	2,65	70	185,50
4.3	Rabotage de la structure de la chaussée sur une épaisseur de 19 cm	m2	7,40	224	1 657,60
4.6	Réglage et compactage du fond de forme	m2	3,70	224	828,80
4.7	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31,5 en couche de réglage	m3	46,90	8	375,20
4.8	Mise en œuvre d'une couche d'impregnation	m2	2,60	224	582,40
4.9	Mise en œuvre d'une couche d'accrochage	m2	1,90	224	425,60
4.10	Béton bitumineux BBME 0/10 en chaussée sur une épaisseur de 6 cm	T	63,50	33	2 095,50
4.11	Béton bitumineux en trottoir 0/6 silico-calcaire , sur une épaisseur de 4 cm	T	110,00	19	2 090,00
4.12	Enrobé à Module Elevé 0/14 de classe 3 pour couches d'assise sur une épaisseur de 13 cm	T	65,50	72	4 716,00
4.15	Fourniture et mise en œuvre de dalles podotactiles	ml	58,00	4	232,00
4.16	Fourniture et pose de bordures de type T2 classe A	ml	29,00	50	1 450,00
4.18	Fourniture et pose de bordure de type P1	ml	28,50	40	1 140,00
4.19	Fourniture et pose de caniveau de type CS1	ml	29,40	42	1 234,80
4.22	Mise à niveau de chambre et regards	u	126,00	13	1 638,00
4.23	Mise à niveau de bouche à clef	u	35,20	1	35,20
8.2	Marquage au sol (stop, zébra, damier, passage piétons, logo handicapé ...) peinture ou résine durée de vie de vie 36 mois	m2	8,00	40	320,00
PN10	Bordure I2	ml	32,00	12	384,00
<b>Montant total HT</b>					<b>19 513,60</b>

### 2 - Travaux Supplémentaires pour la réhabilitation du réseau d'arrosage

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Prix U. (€)	Quantités	MONTANT
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES - RESEAU D'ARROSAGE</b>					
7.1	Ouverture de tranchée sous trottoir	ml	9,90	467	4 623,30
PN1	Réalisation de tranchée manuelle sous trottoir	ml	65,50	145	9 497,50
PN2	Tranchée manuelle pour piquage	u	131,00	47	6 157,00
PN3	Passage en sous œuvre de bordure ou bordurette	u	250,00	18	4 500,00
PN4	Traversées sous chaussée	ml	65,50	89	5 829,50
<b>Montant total HT</b>					<b>30 607,30</b>

### 3 - Travaux d'approfondissement du Réseau Eaux Pluviales

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Prix U. (€)	Quantités	MONTANT
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES NON PREVISIBLES REPRISE DE RESEAU EP</b>					
5.1	Terrassement pour tranchée pour réseaux d'eaux pluviales	m3	78,10	129	10 074,90
5.2	Remblai de tranchée en GNT 0/31,5	m3	21,00	118	2 478,00
5.10	Démolition de regards à grille, avaloirs, de visite, compris évacuation à la décharge	u	35,00	8	280,00
5.11	Raccordement de canalisations sur regard	u	350,00	1	350,00
PN5	Démolition de couverture de réseau	ml	24,55	86	2 111,30
PN6	F et P de canalisation PE D400 CR8	ml	90,20	86	7 757,20
PN7	Dépose de canalisation D500 béton	ml	45,25	86	3 891,50
PN8	Croisement de réseaux	u	250,00	6	1 500,00
PN9	Réalisation de regard "borgne"	u	650,00	1	650,00
	<b>Montant total HT</b>				<b>29 092,90</b>

### ARTICLE 5. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

<b>Montant initial du Marché</b>	→	<b>812.241,40 € HT</b>
1. Travaux Supplémentaires pour extension de la zone de travaux vers le giratoire de la STEP		19 513.60 € HT
2. Travaux Supplémentaires pour la réhabilitation du réseau d'arrosage		30 607.30 € HT
3. Travaux d'approfondissement du Réseau Eaux Pluviales		29 092.90 € HT
<b>Montant de l'avenant</b>		<b>79 213,80 € HT</b>
<b>Nouveau Montant du Marché</b>	→	<b>891.455,20 € HT</b>

Ce qui représente une augmentation du marché de 9,75 %.

### ARTICLE 6. - DELAIS

Le délai de réalisation des travaux du marché n°10/29/D1 de 08 mois reste inchangé.

### ARTICLE 7. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

### ARTICLE 8. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **ARTICLE 9. - PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A Aix en Provence, le

**Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le titulaire du marché**

**Le Directeur de la SEMEPA,  
Représentant du Pouvoir adjudicateur**

**Monsieur Jean-Louis VINCENT**

(signature et cachet de la société)

## Communauté du Pays d'Aix

Réhabilitation de la rue Guillaume du Vair  
LA PIOLINE

## TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLE

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Quantités TF	Quantités TC	Quantité Total	Prix U. (€)	MONTANT marché
<b>1- Installations de chantier et signalisation</b>							
1.1	Installation générale de chantier	Ft	1	1		4 875,00	9 750,00
1.2	Etudes d'exécution	Ft	1	1		1 600,00	3 200,00
1.3	Signalisation et protection des travaux par clôtures amovibles	Ft	1	1		3 090,00	6 180,00
1.4	Signalisation temporaire générale	Ft	1	1		2 925,00	5 850,00
1.5	Signalisation et gestion de la circulation par moyens manuels	1/2 j	10	10		34,00	680,00
1.6	Signalisation et gestion de la circulation par moyens Automatiques	1/2 j	10	10		25,00	500,00
1.7	Panneau de chantier normalisé	u	2	0		850,00	1 700,00
	<b>Montant total HT</b>						<b>27 860,00</b>
<b>2- Travaux préparatoires</b>							
2.1	Démolition de maçonnerie de toutes natures (massif...)	m3	12	6		41,70	750,60
2.2	Démolition de chaussées et trottoirs sur une épaisseur de 30 cm	m3	305	120		20,50	8 712,50
2.3	Démolition de bordures et caniveaux	ml	2300	988		2,65	8 713,20
2.4	Démolition de chambres de tirage	u	14	10		191,80	4 603,20
2.5	Abattage et dessouchage d'arbres	u	32	11		203,00	8 729,00
2.6	Transplantation d'arbres	u	15	4		162,00	3 078,00
2.7	Dépose de mobilier urbain (borne, potelet...)	u	100	13		36,00	4 068,00
2.8	Dépose et repose de panneaux (Signalisation et Direction...)	u	30	9		98,00	3 822,00
2.9	Dépose de candélabres	u	20	12		160,00	4 800,00
2.10	Dépose et repose d'abri bus	u	1	0		950,00	950,00
	<b>Montant total HT</b>						<b>48 226,50</b>
<b>3- Terrassements</b>							
3.1	Déblais en masse de toutes natures	m3	240	85		26,90	8 742,50
3.2	Grave non traitée pour usage divers (remblaiement de purge)	m3	24	8,5		63,40	2 080,50
3.3	Purge	m3	24	8,5		65,00	2 112,50
	<b>Montant total HT</b>						<b>12 915,50</b>
<b>4- Voie</b>							
4.1	Découpe d'enrobé	ml	1125	500		2,45	3 981,25
4.2	Engravure	ml	142	85		9,00	2 043,00
4.3	Rabotage de la structure de la chaussée sur une épaisseur de 19 cm	m2	2400	305		7,40	20 017,00
4.4	Décroûtage du revêtement du trottoir sur une épaisseur 4 cm	m2	1975	735		4,90	13 279,00
4.5	Reprofilage en Enrobé à Module Elevé 0/14 de classe 3 (épaisseur variable)	T	400	200		65,50	39 300,00
4.6	Réglage et compactage du fond de forme	m2	840	355		3,70	4 421,50
4.7	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31,5 en couche de réglage	m3	400	118		46,90	24 294,20
4.8	Mise en œuvre d'une couche d'impregnation	m2	3200	640		2,60	9 984,00
4.9	Mise en œuvre d'une couche d'accrochage	m2	840	355		1,90	2 270,50
4.10	Béton bitumineux BBME 0/10 en chaussée sur une épaisseur de 6 cm	T	995	425		63,50	90 170,00
4.11	Béton bitumineux en trottoir 0/6 silico-calcaire, sur une épaisseur de 4 cm	T	350	78		110,00	47 080,00
4.12	Enrobé à Module Elevé 0/14 de classe 3 pour couches d'assise sur une épaisseur de 13 cm	T	1025	205		65,50	80 565,00
4.13	Fourniture et mise en œuvre de Grave Traitée 0/20 sous trottoir	m3	170	115		56,70	16 159,50
4.14	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m3	15	10		25,00	625,00
4.15	Fourniture et mise en œuvre de dalles podotactiles	ml	53,5	32		58,00	4 959,00
4.16	Fourniture et pose de bordures de type T2 classe A	ml	850	335		29,00	34 365,00
4.17	Fourniture et pose de bordures de type T2 basse classe A	ml	290	88		35,20	13 305,60
4.18	Fourniture et pose de bordure de type P1	ml	125	120		28,50	6 982,50
4.19	Fourniture et pose de caniveau de type CS1	ml	1015	411		29,40	41 924,40
4.20	Fourniture et pose de caniveau de type CC1	ml	0	10		35,00	350,00
4.21	Fourniture et pose de potelets à tête blanche métallique fixe y compris scellement béton	u	28	16		95,00	4 180,00
4.22	Mise à niveau de chambre et regards	u	114	49		126,00	20 538,00
4.23	Mise à niveau de bouche à clef	u	43	15		35,20	2 041,60
	<b>Montant total HT</b>						<b>482 836,05</b>
<b>5- Assainissement eaux pluviales</b>							
5.1	Terrassement pour tranchée pour réseaux d'eaux pluviales	m3	18	1		78,10	1 483,90
5.2	Remblai de tranchée en GNT 0/31,5	m3	13,5	0,8		21,00	300,30
5.3	Fourniture et pose de canalisation en PVC CR8 de diamètre 315 mm, y compris lit de pose, enrobage, joints et raccordements sur ouvrages	ml	18,5	1,25		90,20	1 781,45
5.4	Fourniture et pose de regard à grille 300x750 mm	u	2	0		850,00	1 700,00
5.5	Fourniture et pose de regard avaloirs à grille 300x750 mm	u	20	8		800,00	22 400,00
5.6	Fourniture et pose de regard avaloirs à grille 300x750 mm spécifique	u	9			1 100,00	9 900,00
5.7	Fourniture et pose de regard de visite 800x800, y compris cadre et tampon type PAMREX ou techniquement équivalent	u	4			800,00	3 200,00
5.8	Remplacement grille en fonte par un tampon fonte classe C 250 ou D 400 sur regard existant et mise à niveau	u	11	3		225,00	3 150,00
5.9	Démolition ou abandon de canalisation diamètre 300 mm	ml	5	4,4		25,00	235,00
5.10	Démolition de regards à grille, avaloirs, de visite, compris évacuation à la décharge	u	20	3		35,00	805,00
5.11	Raccordement de canalisations sur regard	u	32	8		350,00	14 000,00
	<b>Montant total HT</b>						<b>58 955,65</b>

**Communauté du Pays d'Aix**  
**Réhabilitation de la rue Guillaume du Vair**  
**LA PIOLINE**

**TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLE**

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Quantités TF	Quantités TC	Quantité Total	Prix U. (€)	MONTANT marché
<b>6 - Réseau AEP</b>							
6.1	Déplacement poteau incendie existant Montant total HT	Ft	1	2		1 090,00	3 270,00 3 270,00
<b>7 - Réseaux secs</b>							
7.1	Ouverture de tranchée commune pour pose de réseaux secs	ml	2070	975		9,90	30 145,50
7.2	Fourniture et pose en tranchée commune de fourreau éclairage public janolène aiguillé ou similaire diamètre 90 rouge	ml	2070	975		3,10	9 439,50
7.3	Fourniture et pose en tranchée commune de câble cuivre nu 29 mm <sup>2</sup> de mise à la terre	ml	1970	930		1,60	4 640,00
7.4	Fourniture et pose de câble Triphasé non armé 4 x 16 mm <sup>2</sup> pour éclairage public	ml	2070	975		7,70	23 446,50
7.4bis	Fourniture et pose de câble Triphasé non armé 5 x 16 mm <sup>2</sup> pour éclairage public	ml				11,78	0,00
7.5	Massif et crose d'ancrage pour candélabre	u	25	11		200,00	7 200,00
7.6	Fourniture et pose de mât cylindro-conique Ht = 9 m + lanterne	u	25	11		1 803,70	64 933,20
7.6bis	Fourniture et pose de mât cylindro-conique + lanterne modifiée + 2DDR + coffret modifié	u				2 236,59	0,00
7.7	Fourniture et pose de chambre de tirage pour éclairage public	u	25	11		350,00	12 600,00
7.8	Raccordement sur candélabre existant	u	3	1		105,00	420,00
7.9	Certificat de conformité par APAVE ou CONSUEL	Ft	1	1		502,00	1 004,00
	<b>Montant total HT</b>						<b>153 828,70</b>
<b>8 - Signalisation</b>							
8.1	Fourniture et pose de panneau de signalisation de police (rétrécissement, classe 2 - gamme normale), y compris feuille, évacuation massif béton, support acier galvanisé 80 x 80 x 2 mm, et accessoires de fixation	u	30	14		265,00	11 660,00
8.2	Marquage au sol (stop, zébra, damier, passage piétons, logo handicapé ...) peinture ou résine durée de vie de vie 36 mois	m2	320	172		8,00	3 936,00
8.3	Marquage au sol pour ligne de ceder la passage de type T'2 largeur 50 cm, peinture ou résine durée 36 mois	m2	10	2,5		14,00	175,00
8.4	Signalisation horizontale continue de type Lc ; 2u ; u = 5 cm	ml	605	270		1,20	1 050,00
8.5	Signalisation horizontale discontinue de type T3 ; 2u ; u = 5 cm	ml	1485	580		1,20	2 478,00
8.6	Marquage au sol pour sigles et flèches	u	86	29		8,00	920,00
	<b>Montant total HT</b>						<b>20 219,00</b>
<b>9 - Divers</b>							
9.1	Plan de récolement	Ft	1	1		1 600,00	3 200,00
9.2	Essais divers	Ft	1	1		465,00	930,00
	<b>Montant total HT</b>						<b>4 130,00</b>
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DEMANDES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE - RESEAU D'ARROSAGE</b>							
7.1	Ouverture de tranchée sous trottoir	ml			467	9,90	4 623,30
PN1	Réalisation de tranchée manuelle sous trottoir	ml			145	65,50	9 497,50
PN2	Tranchée manuelle pour piquage	u			47	131,00	6 157,00
PN3	Passage en sous œuvre de bordure ou bordurette	u			18	250,00	4 500,00
PN4	Traversées sous chaussée	ml			89	65,50	5 829,50
	<b>Montant total HT</b>						<b>30 607,30</b>
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DEMANDES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE - EXTENSION PROJET VERS GIRATOIRE S.T.E.P.</b>							
2.2	Démolition de chaussées et trottoirs sur une épaisseur de 30 cm	m3			6	20,50	123,00
2.3	Démolition de bordures et carnieaux	ml			70	2,65	185,50
4.3	Rabotage de la structure de la chaussée sur une épaisseur de 19 cm	m2			224	7,40	1 657,60
4.6	Réglage et compactage du fond de forme	m2			224	3,70	828,80
4.7	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31,5 en couche de réglage	m3			8	46,90	375,20
4.8	Mise en œuvre d'une couche d'impregnation	m2			224	2,60	582,40
4.9	Mise en œuvre d'une couche d'accrochage	m2			224	1,90	425,60
4.10	Béton bitumineux BBME 0/10 en chaussée sur une épaisseur de 6 cm	T			33	63,50	2 095,50
4.11	Béton bitumineux en trottoir 0/6 silico-calcaire, sur une épaisseur de 4 cm	T			19	110,00	2 090,00
4.12	Enrobé à Module Elevé 0/14 de classe 3 pour couches d'assise sur une épaisseur de 13 cm	T			72	65,50	4 716,00
4.15	Fourniture et mise en œuvre de dalles podotactiles	ml			4	58,00	232,00
4.16	Fourniture et pose de bordures de type T2 classe A	ml			50	29,00	1 450,00
4.18	Fourniture et pose de bordure de type P1	ml			40	28,50	1 140,00
4.19	Fourniture et pose de carnieau de type CS1	ml			42	29,40	1 234,80
4.22	Mise à niveau de chambre et regards	u			13	126,00	1 638,00
4.23	Mise à niveau de bouche à clef	u			1	35,20	35,20
8.2	Marquage au sol (stop, zébra, damier, passage piétons, logo handicapé ...) peinture ou résine durée de vie de vie 36 mois	m2			40	8,00	320,00
PN10	Bordure I2	ml			12	32,00	384,00
	<b>Montant total HT</b>						<b>19 513,60</b>

Communauté du Pays d'Aix							
Réhabilitation de la rue Guillaume du Vair LA PIOLINE							
TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLE							
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Quantités TF	Quantités TC	Quantités Total	Prix U. (€)	MONTANT marché
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES NON PREVISIBLES - REPRISE DE RESEAU EP PHASE 2</b>							
5.1	Terrassement pour tranchée pour réseaux d'eaux pluviales	m3			129	78,10	10 074,90
5.2	Remblai de tranchée en GNT 0/31,5	m3			118	21,00	2 478,00
5.10	Démolition de regards à grille,avaloirs, de visite, compris évacuation à la décharge	u			8	35,00	280,00
5.11	Raccordement de canalisations sur regard	u			1	350,00	350,00
PN5	Démolition de couverture de réseau	ml			86	24,55	2 111,30
PN6	F et P de canalisation PE D400 CR8	ml			86	90,20	7 757,20
PN7	Dépose de canalisation D500 béton	ml			86	45,25	3 891,50
PN8	Croisement de réseaux	u			6	250,00	1 500,00
PN9	Réalisation de regard "borgne"	u			1	650,00	650,00
	<b>Montant total HT</b>						<b>29 092,90</b>
TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLE							
<b>RECAPITULATION</b>							
	1- Installations de chantier et signalisation						27 860,00
	2 - Travaux préparatoires						48 226,50
	3 - Terrassements						12 915,50
	4 - Voirie						482 836,05
	5 - Assainissement eaux pluviales						58 955,65
	6 - Réseau AEP						3 270,00
	7 - Réseaux secs						153 828,70
	8 - Signalisation						20 219,00
	9 - Divers						4 130,00
	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DEMANDES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE - RESEAU D'ARROSAGE						30 607,30
	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DEMANDES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE - EXTENSION PROJET VERS GIRATOIRE S.T.E.P.						19 513,60
	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES NON PREVISIBLES - REPRISE DE RESEAU EP						29 092,90
	<b>Montant total HT</b>						<b>891 455,20</b>
	TVA 19,6 %						174 725,22
	<b>Montant total TTC</b>						<b>1 066 180,42</b>



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**REHABILITATION DE LA RUE GUILLAUME DU VAIR – LA PIOLINE**

\*\*\*\*\*

**NOTE ANNEXE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE  
CONCERNANT L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 10/29/D1**

**Titulaire : Entreprise SACER SUD EST  
Maîtrise d'œuvre : COPLAN ENVIRONNEMENT CONSEIL**

---

## **1 - PRESENTATION GENERALE**

Le marché 10/29/D1 concerne les travaux de VRD en vue de la réhabilitation de la rue Guillaume du Vair à la Pioline, l'entreprise SACER SUD EST est titulaire de ce marché pour un montant initial de 812 241,40 € H.T, toutes tranches confondues (montant indicatif du DQE).

La présente note vise à présenter les motifs de l'avenant 1 à ce marché, à savoir la création de prix nouveaux dans le bordereau de prix unitaires du marché et l'augmentation du montant des travaux liée à des travaux supplémentaires demandés en cours de réalisation du chantier.

Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 79 213,80€ H.T. sur le montant initial du marché.

	<b>Valeurs HT</b>	<b>Valeurs TTC</b>
<b>Montant Initial</b>	812 241,40	971 440,71
<b>Montant Avenant</b>	79 213,80	94 739,71
<b>Montant Total</b>	891 455,20	1 066 180,42

## **2 - CREATION DE PRIX NOUVEAUX**

### **2.1 – Présentation des prix nouveaux**

- Les études du projet n'envisageaient pas la reprise de l'arrosage car il avait été déclaré opérationnel. Or, lors de la réalisation des trottoirs, côté Sud de la rue Guillaume du Vair, il a été mis en évidence que le réseau d'arrosage existant était fortement endommagé et donc inopérant, ce qui nécessite son remplacement.  
Ces travaux nécessitent la création de prix nouveaux :
  - **PN 1 Réalisation de tranchée manuelle sous trottoir**
  - **PN 2 Tranchée manuelle pour piquage**
  - **PN 3 Passage en sous œuvre de bordure ou bordurette**
  - **PN 4 Traversées sous chaussée**
  
- D'autre part, lors du démarrage de la phase 2, il a été découvert la faible profondeur du réseau d'Eaux Pluviales entre l'entrée du magasin DECATHLON et l'entrée du Château de la PIOLINE. Ce réseau se trouvant soit à l'aplomb des futures bordures soit sous la nouvelle voie avec une couverture de remblais insuffisante d'environ 15 cm d'épaisseur, il ne pouvait pas être laissé en place. Une solution, en concertation avec les services de la ville d'Aix-en-Provence, a été validée, à savoir approfondir le réseau en lieux et place sur une longueur de 86 mètres et le redimensionner.  
Ces travaux nécessitent la création de prix nouveaux :
  - **PN 5 Démolition de couverture de réseau**
  - **PN 6 Fourniture et Pose de canalisation PE D400 CR7**
  - **PN 7 Dépose de canalisation D500 béton**
  - **PN 8 Croisement de réseaux**
  - **PN 9 Réalisation de regard "borgne"**
  
- En raison de l'état dégradé de la voirie existante, au-delà de la limite de prestation initiale des travaux de réhabilitation, au niveau du giratoire de la STEP, il est proposé d'étendre les travaux de réhabilitation de voirie en amorce du giratoire et d'intégrer la reprise de cette zone dégradée. Cette extension correspond à 224m<sup>2</sup> de voirie. Ces travaux concernent des reprises de trottoir, de bordures, des structures de voirie et de l'îlot central. Cette demande nécessite la création d'un prix nouveau:
  - **PN 10 Fourniture et pose de bordure de type I2**

## 2.2 – Définition des prix nouveaux

**PN 1 à 4 :** suite à la découverte de la dégradation et de l'inopérance de l'arrosage existant côté sud de la voirie, son remplacement a été demandé

- L'entreprise SACER a fait une proposition de prix le 09/05/2011 de 73,50€ HT/ml,
- Les négociations avec l'entreprise SACER ont permis d'aboutir à une proposition de prix le 13/05/2011 de 65,50€ HT/ml,
- Le prix nouveau provisoire PN1 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

PN1	Réalisation de tranchée Manuelle sous trottoir  Ce prix concerne : Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux d'arrosage. Il comprend : - le piquetage, - l'extraction, le chargement, l'évacuation, - la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface, - le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres, - le pompage éventuel, - réglage du fond de fouille. - les mesures nécessaires à la circulation et à l'accès des propriétaires riverains. - le remblaiement de la tranchée en matériaux GNT 0/31,5 et le compactage - la pose de la canalisation sous fourreau, le transport, le déchargement, le stockage, - le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles, - le bardage des tuyaux, les coupes nécessaires sur tuyaux posé ou non, la descente en fond de fouille, la mise à joint et leur façonnage, - la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire, - la fourniture et la pose du grillage avertisseur de couleur bleu, LE METRE LINAIRE :	65,50
-----	---	-------

### PN2

- L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 09/05/2011 de 150€HT/ml,
- Les négociations avec l'entreprise SACER ont permis d'aboutir à une proposition de prix le 13/05/11 de 131.00€HT/ml
- le prix nouveau provisoire PN2 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

PN2	Tranchée manuelle pour piquage  Ce prix concerne : Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux d'arrosage. Il comprend : - le piquetage, - l'extraction, le chargement, l'évacuation, - la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface, - le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres, - le pompage éventuel, - réglage du fond de fouille. - les mesures nécessaires à la circulation et à l'accès des propriétaires riverains. - le remblaiement de la tranchée en matériaux GNT 0/31,5 et le compactage - la pose de la canalisation sous fourreau, le transport, le déchargement, le stockage, - le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles, - la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire, - la fourniture et la pose du grillage avertisseur de couleur bleu. L'UNITE :	131,00
-----	--	--------

### PN3

- L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 09/05/2011 de 260,00€HT/ml
- Les négociations avec l'entreprise SACER ont permis d'aboutir à une proposition de prix le 13/05/11 de 250.00€HT/ml
- le prix nouveau provisoire PN3 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

PN3	<p>Passage en sous oeuvre de bordures ou bordurette,</p> <p>Ce prix concerne :          Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux d'arrosage.          Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- l'extraction, le chargement, l'évacuation,</li> <li>- la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface,</li> <li>- le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres,</li> <li>- le pompage éventuel,</li> <li>- réglage du fond de fouille.</li> <li>- les mesures nécessaires à la circulation et à l'accès des propriétaires riverains.</li> <li>- le remblaiement de la tranchée en matériaux GNT 0/31,5 et le compactage</li> <li>- la pose de la canalisation sous fourreau, le transport, le déchargement, le stockage,</li> <li>- le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles,</li> <li>- le bardage des tuyaux, les coupes nécessaires sur tuyaux posé ou non, la descente en fond de fouille, la mise à joint et leur façonnage.</li> <li>- la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire,</li> <li>- la fourniture et la pose du grillage avertisseur de couleur bleu,</li> <li>- la démolition et la reconstruction des éléments à franchir</li> </ul> <p>L'UNITE :</p>	250,00
-----	---	--------

**PN4**

- L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 13/05/11 de 65.50€HT/ml
- le prix nouveau provisoire PN4 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

PN4	<p>Réalisation de traversée de route y/c pose de gaine TPC D 90 en réservation</p> <p>Ce prix concerne :          Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux d'arrosage.          Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- la découpe des enrobés soigné</li> <li>- l'extraction, le chargement, l'évacuation,</li> <li>- la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface,</li> <li>- le blindage éventuel des tranchées et tout étalement nécessaire à la tenue des terres,</li> <li>- le pompage éventuel,</li> <li>- réglage du fond de fouille.</li> <li>- les mesures nécessaires à la circulation et à l'accès des propriétaires riverains.</li> <li>- le remblaiement de la tranchée en matériaux GNT 0/31,5 et le compactage</li> <li>- la pose de la canalisation sous fourreau, le transport, le déchargement, le stockage,</li> <li>- le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de fouilles,</li> <li>- le bardage des tuyaux, les coupes nécessaires sur tuyaux posé ou non, la descente en fond de fouille, la mise à joint et leur façonnage.</li> <li>- la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire,</li> <li>- la fourniture et la pose du grillage avertisseur de couleur bleu,</li> <li>- la réalisation de la structure de chaussée et de la couche de roulement provisoire ou définitive</li> </ul> <p>LE METRE LINAIRE :</p>	65,50
-----	---	-------

**PN 5 à 9 :** La découverte de la faible profondeur du réseau d'eaux pluviales entre l'entrée du magasin Decathlon et l'entrée du château de la Pioline nécessite, en concertation entre le maître d'ouvrage et la ville d'Aix-en-Provence, son déplacement et son redimensionnement afin de pouvoir mettre en œuvre les travaux de voirie.

Lors d'une rencontre avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la ville d'Aix-en-Provence, diverses possibilités de déplacement et de méthodologies de travail ont été envisagées. La ville souhaitait installer une canalisation de diamètre 500 mais après négociation, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a accepté un diamètre 400, moins onéreux.

**PN5**

- L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 26/05/11 de 24.55€HT/ml
- le prix nouveau provisoire PN5 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

<b>PN5</b>	<b>Démolition de couverture de réseau</b>  Ce prix rémunère : - la démolition de couverture du réseau de toute taille et de toute nature, y compris le chargement, le transport et la mise à la décharge de l'entrepreneur des gravats,  LE METRE LINEAIRE :	<b>24,55 €</b>
------------	---	----------------

**PN6**

- L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 23/05/2011 de 115,35€HT/ml,
- Les négociations avec l'entreprise SACER ont permis d'aboutir à une proposition de prix le 26/05/11 de 90,20€HT/ml.
- le prix nouveau provisoire PN6 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

<b>PN6</b>	<b>Fourniture et pose de canalisation en PE D400 CR8</b>  Ce prix concerne : la fourniture et la mise en œuvre de canalisations diamètre 400 mm de type Assainissement, les longueurs à prendre en compte seront mesurées suivant l'axe de la canalisation, sans déduction des longueurs occupées par les regards et les ouvrages annexes.  Il comprend : - le piquetage, le compactage du fond de fouille - la fourniture, le transport, le déchargement, le stockage, et le bardage le long de la tranchée, - le respect d'une pente minimum de 0,5% - le lit de pose en gravillon 2/6, la pose en fond de feuilles, - la confection de joints étanches, - les coupes nécessaires à la confection de la cunette pour les regards, - les raccordements étanches au regards (y compris percements, raccordements, et scellement sur regards existants) - le curage des réseaux par des moyens hydrauliques et pompage des eaux de curage avant le passage caméra éventuel. Il comprend l'amenée et le remplissage du matériel, la fourniture de l'eau, la signalisation et l'ouverture des regards. - l'évacuation des matériaux excédentaires - les raccordements étanches aux regards ou aux avaloirs, l'enrobage en grava 0/20, - toutes sujétions de fournitures et de main d'œuvre Les longueurs de canalisation seront déterminées par mètres contradictoires ; les mesures seront établies entre deux regards et à partir de leur centre.  LE METRE LINEAIRE :	<b>90,20 €</b>
------------	--	----------------

**PN7**

- L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 23/05/2011 de 55,35€HT/ml
- Les négociations avec l'entreprise SACER ont permis d'aboutir à une proposition de prix le 26/05/11 de 45.25€HT/ml
- le prix nouveau provisoire PN7 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

PN7	<p>Dépose de la canalisation D 500 mm BETON</p> <p>Ce prix rémunère tous les travaux et les fournitures nécessaires à la démolition ou à l'obturation de tuyaux. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les terrassements de toutes natures.</li> <li>- Tout travaux de démolition ( conduite ect...).</li> <li>- le tronçonnage de l'élément à bouchonner si nécessaire,</li> <li>- la fourniture et la mise en oeuvre d'un bouchon PVC adapté au diamètre,</li> <li>- la fourniture et la mise en oeuvre du béton de calage,</li> <li>- l'extraction, le chargement, l'évacuation à la décharge de tous les matériaux.</li> <li>- le remblaiement de la tranchée en GNT 0/31,5 compacté par couche de 0,20 cm jusqu'au fond de forme,</li> <li>- la réfection de la chaussée existante s'il y a lieu. (reconstruction du corps de chaussée, mise en oeuvre couche de roulement, découpe de l'enrobé...)</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	45,25 €
-----	---	---------

**PN8**

- o L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 26/05/11 de 250.00€HT/ml
- o le prix nouveau provisoire PN8 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

PN8	<p>Croisement de réseaux</p> <p>Ce prix concerne :</p> <p>Les terrassements exécutés en tranchée, en terrain de toute nature, à la main, destinée à la pose des réseaux Eaux Pluviales</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- l'extraction manuelle des matériaux, le chargement, l'évacuation,</li> <li>- la protection contre les eaux de pluie et de ruissellement de surface,</li> <li>- le blindage éventuel des tranchées et tout étaielement nécessaire à la tenue des terres,</li> <li>- le pompage éventuel,</li> <li>- réglage du fond de fouille.</li> <li>- le bardage des tuyaux, les coupes nécessaires sur tuyaux posé ou non, la descente en fond de fouille, la mise à joint et leur façonnage manuel</li> <li>- la mise en place de butées lorsque cela est nécessaire,</li> <li>- la démolition et la reconstruction des éléments à franchir</li> </ul> <p>L'UNITE :</p>	250,00 €
-----	---	----------

**PN9**

- o L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 23/05/2011 de 850€HT/ml
- o Les négociations avec l'entreprise SACER ont permis d'aboutir à une proposition de prix le 26/05/11 de 650€HT/ml
- o le prix nouveau provisoire PN9 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

PN9	<p>Fourniture et pose de regard Borgne</p> <p>Ce prix rémunère la construction d'un regard d'eau pluviale en béton coulé en place ou préfabriqué de section 800x800mm intérieure et de profondeur max 2,00m mesurée du fil d'eau au tampon.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements nécessaires à toute profondeur</li> <li>- l'exécution de la fouille en terrain de toutes natures</li> <li>- les transports et l'évacuation des déblais en excédent au lieu de dépôt définitif au choix de l'entrepreneur</li> <li>- le remblaiement et le compactage autour de l'ouvrage et du fond de fouille (objectif q3)</li> <li>- la fourniture, le transport et la mise en oeuvre des bétons et enduits pour regard</li> <li>- la fourniture et la mise en oeuvre des aciers pour armature</li> <li>- la réalisation de la cunette soignée</li> <li>- la réservation des trous de passage des canalisations</li> <li>- les scellements et jointements</li> <li>- la remise en état des abords</li> <li>- toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre</li> </ul> <p>L'UNITE :</p>	650,00 €
-----	---	----------

**PN 10 :** suite à l'importante dégradation de la voirie en amorce du giratoire de la STEP, il est proposé d'étendre les travaux sur une surface de 224m2

**PN10**

- o L'entreprise SACER SUD EST a fait une proposition de prix le 08/04/11 de 32.00€HT/ml
- o le prix nouveau provisoire PN10 a été accepté et notifié dans l'ordre de service n°3 du 06/06/11.

<b>PN10</b>	Fourniture et pose de bordure de type I2  Ce prix concerne les bordures préfabriquées en béton I2 basse de classe A  Il comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- les terrassements nécessaires pour la confection du lit de béton et l'évacuation des déblais,</li><li>- le béton B20 pour exécution du massif de fondation,</li><li>- la fourniture, le transport, le nivellement et la pose des bordures de type I2 basse posés au mortier de ciment,</li><li>- l'exécution des joints au mortier et des butées de blocage en béton B20.</li></ul> <b>LE METRE LINEAIRE</b>	<b>32,00 €</b>
-------------	---	----------------

### 3 – ESTIMATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

L'estimation des travaux supplémentaires liés à ces prestations supplémentaires est la suivante :

Travaux Supplémentaires pour extension de la zone de travaux vers le giratoire de la STEP

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Prix U. (€)	Quantités	MONTANT
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DEMANDES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE - EXTENSION PROJET VERS GIRATOIRE S.T.E.P.</b>					
2.2	Démolition de chaussées et trottoirs sur une épaisseur de 30 cm	m3	20,50	6	123,00
2.3	Démolition de bordures et caniveaux	ml	2,65	70	185,50
4.3	Rabotage de la structure de la chaussée sur une épaisseur de 19 cm	m2	7,40	224	1 657,60
4.6	Réglage et compactage du fond de forme	m2	3,70	224	828,80
4.7	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31,5 en couche de réglage	m3	46,90	8	375,20
4.8	Mise en œuvre d'une couche d'imprégnation	m2	2,60	224	582,40
4.9	Mise en œuvre d'une couche d'accrochage	m2	1,90	224	425,60
4.10	Béton bitumineux BBME 0/10 en chaussée sur une épaisseur de 6 cm	T	63,50	33	2 095,50
4.11	Béton bitumineux en trottoir 0/6 silico-calcaire , sur une épaisseur de 4 cm	T	110,00	19	2 090,00
4.12	Enrobé à Module Elevé 0/14 de classe 3 pour couches d'assise sur une épaisseur de 13 cm	T	65,50	72	4 716,00
4.15	Fourniture et mise en œuvre de dalles podotactiles	ml	58,00	4	232,00
4.16	Fourniture et pose de bordures de type T2 classe A	ml	29,00	50	1 450,00
4.18	Fourniture et pose de bordure de type P1	ml	28,50	40	1 140,00
4.19	Fourniture et pose de caniveau de type CS1	ml	29,40	42	1 234,80
4.22	Mise à niveau de chambre et regards	u	126,00	13	1 638,00
4.23	Mise à niveau de bouche à clef	u	35,20	1	35,20
8.2	Marquage au sol (stop, zebra, damier, passage piétons, logo handicapé ...) peinture ou résine durée de vie de vie 36 mois	m2	8,00	40	320,00
	Bordure l2	ml	32,00	12	384,00
	Montant total HT				19 513,60

Travaux Supplémentaires pour la réhabilitation du réseau d'arrosage

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Prix U. (€)	Quantités	MONTANT
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES - RESEAU D'ARROSAGE</b>					
7,1	Ouverture de tranchée sous trottoir	ml	9,90	467	4 623,30
	Réalisation de tranchée manuelle sous trottoir	ml	65,50	145	9 497,50
	Tranchée manuelle pour piquage	u	131,00	47	6 157,00
	Passage en sous œuvre de bordure ou bordurette	u	250,00	18	4 500,00
	Traversées sous chaussée	ml	65,50	89	5 829,50
	Montant total HT				30 607,30

Travaux d'approfondissement du Réseau Eaux Pluviales

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	Prix U. (€)	Quantités	MONTANT
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES NON PREVUS EN MAITRISE D'OUVRAGE</b>					
5.1	Terrassement pour tranchée pour réseaux d'eaux pluviales	m3	78,10	129	10 074,90
5.2	Remblai de tranchée en GNT 0/31,5	m3	21,00	118	2 478,00
5.10	Démolition de regards à grille, avaloirs, de visite, compris évacuation à la décharge	u	35,00	8	280,00
5.11	Raccordement de canalisations sur regard	u	350,00	1	350,00
	Démolition de couverture de réseau	ml	24,55	86	2 111,30
	F et P de canalisation PE D400 CR8	ml	90,20	86	7 757,20
	Dépose de canalisation D500 béton	ml	45,25	86	3 891,50
	Croisement de réseaux	u	250,00	6	1 500,00
	Réalisation de regard "borgne"	u	650,00	1	650,00
	Montant total HT				29 092,90

Ces travaux supplémentaires n'entraînent aucune modification des délais.

## **5 – CONCLUSION**

L'avenant 01 vise :

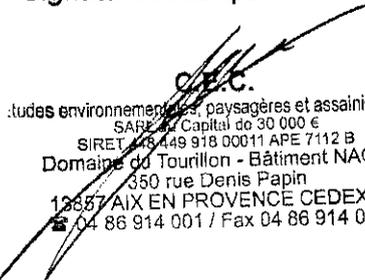
- à la création de 10 prix nouveaux afin d'intégrer les modifications,
- à augmenter le montant du marché de 79 213,80 € H.T. du fait de la création des prix nouveaux et des modifications constatées au marché, portant ainsi le montant du marché à 891 455,20€ HT, soit une augmentation de 9,75%.

	<b>Valeurs HT</b>	<b>Valeurs TTC</b>
<b>Montant Initial</b>	812 241,40	971 440,71
<b>Montant Avenant</b>	79 213,80	94 739,71
<b>Montant Total</b>	891 455,20	1 066 180,42

Réalisé le 11/07/11 par le maître d'œuvre : le BE COPLAN ENVIRONNEMENT CONSEIL

Son représentant, M. Sébastien CALAIS

Signature et tampon

  
C.E.C.  
Etudes environnementales, paysagères et assainissement  
SARL au Capital de 30 000 €  
SIRET 449 918 00011 APE 7112 B  
Domaine du Tourillon - Bâtiment NAOS  
350 rue Denis Papin  
13887 AIX EN PROVENCE CEDEX 3  
☎ 04 86 914 001 / Fax 04 86 914 002



Société d'Economie  
Mixte d'Équipement  
du Pays d'Aix

# **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

## **REHABILITATION DE LA RUE GUILLAUME DU VAIR LA PIOLINE**

### **NOTE ANNEXE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE CONCERNANT L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 10/29/D1**

**Titulaire : Entreprise SACER SUD EST**

## **1) PREAMBULE**

La SEMEPA, Maître d'ouvrage déléguée de l'opération a été désignée par marché n° 2010 03C MAPA 02 00 00 en date du 27 mai 2010 et a immédiatement procédé au lancement de la consultation en vue de la désignation du maître d'œuvre en application des dispositions des articles 28 I et 74 II du Code des Marchés Publics et du règlement interne de la commande publique de la Communauté du Pays d'Aix.

Le 10 juin, la SEMEPA a procédé à l'ouverture des offres en présence du représentant de la CPA et après signature du contrat le 16 juin 2010, l'ordre de service de démarrage des études à compter du 18 juin 2010 a été adressé au bureau d'études retenu, à savoir COPLAN ENVIRONNEMENT CONSEIL.

Compte tenu des contraintes de la CPA en matière de participation financière extérieure, les études ont été menées dans le délai voulu par le maître de l'ouvrage et après lancement de la consultation, l'offre de l'entreprise SACER a été retenue par la CAO de la CPA le vendredi 22 octobre 2010 et le vendredi 12 novembre 2010, le bureau de la Communauté a confirmé ce choix par délibération n° 2010-B491 et a autorisé la signature du marché avec l'entreprise SACER SUD EST pour un montant de 812.241,40 € HT soit 971.440,71 € TTC.

## **2) OBJET DE L'AVENANT N°1**

L'avenant n° 1 au marché de SACER SUD EST concerne d'une part la création de prix nouveaux du bordereau des prix unitaires et d'autre part l'augmentation du montant des travaux, par la prise en compte de travaux supplémentaires apparus dans la réalisation des différents ouvrages et nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

## **3) LES PRIX NOUVEAUX**

Les prix nouveaux du bordereau des prix unitaires proviennent de constats réalisés en phase d'exécution des ouvrages.

Les prix nouveaux 1 à 4 concernent les travaux nécessaires à la remise en état du réseau d'arrosage sur une longueur de 145 ml. Cette opération a été rendue nécessaire pour assurer la pérennité des plantations à réaliser.

Une négociation a été engagée avec l'entreprise qui a permis de ramener le prix de :

- PN1 : 73,50 € HT/ml à 65,50 € HT/ml économie 8 € HT/ml
- PN2 : 150,00 € HT/ml à 131,00 € HT/ml économie 19 € HT/ml
- PN3 : 260,00 € HT/ml à 250,00 € HT/ml économie 10 € HT/ml
- PN4 : 65,50 € HT/ml validé en raisons des justifications de l'entreprise.

Les PN 5 à 9 concernent les travaux nécessaires au déplacement du réseau d'eaux pluviales entre l'entrée du magasin DECATHLON et l'entrée du CHATEAU DE LA PIOLINE.

Ces travaux ont, au préalable, fait l'objet d'une discussion et de négociations avec le service municipal qui a accepté de revoir sa demande en réduisant le diamètre du tuyau à reposer pour le porter de 500 à 400, soit un coût moins élevé.

Ces travaux ont été nécessaires à la réalisation du trottoir et à l'aménagement du profil en travers de l'opération.

Une négociation a été engagée avec l'entreprise qui a permis de ramener le prix de :

- PN5 : 24,55 € HT/ml validé en raisons des justifications de l'entreprise.
- PN6 : 115,50 € HT/ml à 90,20 € HT/ml économie 25,15 € HT/ml
- PN7 : 55,35 € HT/ml à 45,25 € HT/ml économie 10,10 € HT/ml
- PN8 : 250,00 € HT/ml validé en raisons des justifications de l'entreprise.
- PN9 : 850,00 € HT/U à 650,00 € HT/U économie 200 € HT/U

Le PN 10 concerne les travaux situés sur un secteur de voie où il n'était pas prévu d'intervenir de cette manière, mais rendus nécessaires en raison de son état particulièrement dégradé et rendus obligatoires afin d'achever le réaménagement de la voie dans les objectifs de qualités demandés par le maître de l'ouvrage.

Le prix nouveau PN 10 qui ne concerne que la fourniture et la pose de bordures I2, s'élève à 32,00 € HT/ml et a été validé en raison des justifications de l'entreprise.

#### **4) LE COUT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

L'estimation des travaux supplémentaires par application des prix nouveaux ou des prix de la DPGF aux quantités réellement exécutées est la suivante :

a) Réseau d'arrosage ::	30.607,30 € HT
b) Réseau eaux pluviales :	29.092,90 € HT
c) Voirie :	<u>19.513,60 € HT</u>
<b>Total</b>	<b>79.213,80 € HT</b>

Soit une augmentation du marché initial de 9,75 %.

Compte tenu de ce qui précède, le montant du marché initial a évolué de la manière suivante :

	<b>VALEUR € HT</b>	<b>VALEUR € TTC</b>
<b>MONTANT</b>	812.241,40	971.440,71
<b>AVENANT N°1</b>	79.213,80	94.739,71
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>891.455,20</b>	<b>1.066.180,42</b>

### 5) CONCLUSION

Les travaux supplémentaires, objets de l'avenant n° 1, dont la nature n'était pas connue à la signature du marché de travaux, ont été rendus nécessaires afin, d'une part de permettre la sauvegarde et la pérennité des plantations à réaliser et, d'autre part d'achever complètement le réaménagement de la Rue Guillaume du Vair, tant dans la mise en œuvre du profil en travers (trottoirs et chaussées) que dans l'emprise de l'opération (extension des travaux) dans un objectif de qualité.

Les prix nouveaux ont fait l'objet de négociations avec l'entreprise SACER SUD EST, afin de préserver les intérêts financiers du maître de l'ouvrage dans le respect des dispositions budgétaires mises en place.

Fait à Aix-en-Provence, le 22 septembre 2011.

Pour la SEMEPA,

Le Directeur



Jean-Louis VINCENT

**SEMEPA**

SAEM au Capital 5 025 000 €

4 Rue Lapierre - BP 60170

13606 AIX EN PROVENCE Cedex 1

R.C.S. AIX EN PROVENCE 611 620 899

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Développement économique -ZAE -Zone transférée -Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché de travaux (n°10/29/D1) - Commune d'Aix-en-Provence - Zone Commerciale de la Pioline - Réhabilitation de la rue Guillaume du Vair**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

